



3 5036 2006342 7

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures au
Haut Commissariat du Royaume-Uni
DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS
MINISTRE DES AFFAIRES EXTERIEURES

OTTAWA, le 14 août 1951

1951-1952

LE HAUT COMMISSAIRE

En réponse à votre lettre du 27 juillet 1951, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre note N° 41 en date du 27 juillet 1951 relative à l'Accord sur l'impôt sur le revenu entre le Canada et le Royaume-Uni et ainsi conçue:

(Voir Note 1)

Il a été convenu que l'extension de cet Accord...

Le texte de la note précitée, concernant l'extension de l'Accord, est en annexe de votre lettre du 27 juillet 1951. Les deux copies de la note visée de la présente lettre ont été envoyées au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, au Royaume-Uni, par la poste aérienne le 27 juillet 1951.

Il est à noter que l'Accord relatif aux doubles impositions tel qu'il est défini s'applique aux territoires désignés à l'annexe de votre lettre du 27 juillet 1951.

Le Haut Commissaire au Royaume-Uni, Ottawa, est invité à transmettre votre message au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, au Royaume-Uni.

A. D. P. HENNEY

Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures